

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 19 décembre 2002

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit de 2 367 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	2 200 000 F
– TVA (7,6 %)	167 000 F
– Renchérissement	0 F
– Total	<hr/> 2 367 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 54.03.00.508.02.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

L'évolution récente de la réflexion sur le devenir de notre planète se traduit par la nécessité de n'envisager qu'un développement environnemental, économiquement et socialement supportable. Une telle exigence se justifie à toutes les échelles géographiques et favorise, dans les faits, un décloisonnement des domaines considérés, il y a peu de temps, comme inconciliables.

Les acteurs de la fonction environnement à Genève sont multiples. Ils ne se limitent pas à l'administration et aux associations chargées de la protection de l'environnement, mais s'ouvrent sur la société civile et impliquent tant les acteurs économiques que les acteurs sociaux.

Au sein de l'administration cantonale genevoise, les entités chargées de tâches environnementales ont été créées de façon dispersée tant par leur localisation que par leur attachement administratif à différents départements.

Afin de faciliter la conception et la mise en œuvre de la politique environnementale, différentes restructurations de ce secteur ont eu lieu. Il s'est notamment agi de regrouper les entités concernées et de constituer celles qui faisaient défaut.

Situation actuelle

Les services de l'environnement comprennent la protection de l'environnement, la protection de la nature, les exploitations et l'intervention, de même que la mobilité. Le service cantonal du développement durable y est associé, naturellement, dans la mesure où ses activités fédèrent les différentes composantes de l'environnement autour d'actions menées dans le cadre de l'Agenda 21. Cette structure apparaît sur l'organigramme joint en annexe 1.

Actuellement, ces services sont géographiquement dispersés de la façon suivante :

- 51-53, avenue Blanc:
 - service cantonal du développement durable;
 - direction des exploitations et de l'intervention;
 - service sécurité;

- service financier;
- service planification et constructions;
- intervention et inspection.

- 23, avenue de Sainte-Clotilde:
 - service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants;
 - service cantonal de protection de l'air;
 - service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures;
 - service cantonal d'hydrobiologie;
 - service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement;
 - service scientifique de l'environnement.

- 6, chemin de la Gravière:
 - service juridique de la protection de l'environnement;
 - service cantonal de gestion des déchets;
 - environnement-info.

- 1, rue David-Dufour:
 - service du lac et des cours d'eau;
 - renaturation des cours d'eau et des rives.

- 12, quai du Rhône:
 - service cantonal de géologie.

- 4, rue du Puits-Saint-Pierre:
 - service cantonal de l'énergie.

- 2, rue Henri-Fazy:
 - service des forêts, de la protection de la nature et du paysage.

- 20, rue du Stand:
 - office des transports et de la circulation.

- 17. chemin de la Verseuse:
 - service des contrôles de l'assainissement.

Les localisations actuelles des services énumérés ci-dessus engendrent des inconvénients plus ou moins marqués pour l'un ou l'autre de ceux-ci.

Sur les différents sites, certains locaux occupés sont trop exigus et inadaptés. D'autres sont vétustes, notamment le site de Sainte-Clotilde, et offrent des conditions précaires tant au niveau du confort que, parfois, de la sécurité.

Dans le cadre de l'audit global de l'Etat de Genève en 1996, la société Arthur Andersen releva notamment dans son analyse détaillée, n° 47, relative à la gestion de l'environnement que la dispersion des entités rend difficile la coordination de la politique environnementale et en amoindrit la cohérence.

Depuis lors, cet éparpillement n'a pas pu être résorbé, bien au contraire. En effet, il a notamment fallu louer des locaux à l'avenue Blanc, au chemin de la Gravière et l'installation des containers supplémentaires à l'avenue de Sainte-Clotilde est prévue entre la fin de l'année et le début 2003. Certains services ont vu leur charge de travail augmentée, ce qui engendre l'engagement de nouveaux collaborateurs dont l'accueil est aujourd'hui rendu très difficile, voire impossible, à cause de l'exiguïté de leurs locaux. La certification de certains laboratoires (sur le site de Sainte-Clotilde) n'est pas possible pour les mêmes raisons.

Cette dispersion des sites de travail génère des pertes dans les heures passées en déplacements, les défis contemporains de la protection de la nature et de l'environnement nécessitant une collaboration et une intégration de l'action de ces services toujours plus importante.

Ces considérations ont conduit le DIAE à envisager le regroupement des services concernés dans un seul bâtiment, afin d'intensifier leurs relations et de favoriser la synergie de leurs activités. Un tel bâtiment permettra une meilleure lisibilité de l'action du DIAE et le développement de la communication avec le public et les entreprises.

Une économie annuelle de 357 482 F, correspondant au coût des loyers payés, à ce jour, pourra également être réalisée en regroupant les services de l'environnement sur un seul site.

2. Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été commandée par le DAEL en mars 2001, pour étudier les possibilités de construire un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement sur la parcelle 76, route des Acacias, propriété de l'Etat.

Le lieu envisagé pour cette opération est situé sur la commune de Carouge. Plusieurs facteurs plaident en faveur de ce site:

- Le site est proche du centre-ville.
- Le site est bien desservi par les transports en commun et le sera encore davantage avec la réalisation prochaine du tramway et du Transport Express Régional. En outre, il est situé à proximité immédiate du nouveau parking public P+R de l'Etoile, d'accès facile tant depuis la ville que du reste du canton grâce au raccordement à l'autoroute de contournement par la semi-autoroute de la route des Jeunes.
- La présence d'un bâtiment mitoyen important, déjà propriété de l'Etat et initialement prévu pour être étendu sur la parcelle, avec la possibilité de bénéficier d'installations en partie prévues pour cette extension (chauffage p. ex.).

Le but de cette étude était d'établir les bases pour l'élaboration du projet de construction et, notamment de définir:

- les volumes et les surfaces de plancher constructibles sur la parcelle considérée (n° 1500, plan 29, commune de Carouge);
- la possibilité de loger, dans le bâtiment envisagé, le programme prévu dans l'étude de faisabilité du DIAE du 17 janvier 1999, remis à jour;
- la répartition possible des différents services selon leurs besoins en surface et la nature de leurs activités.

Les conclusions préliminaires de l'étude ont montré que la parcelle n° 1500 seule, propriété de l'Etat, ne permettait pas d'héberger le programme envisagé. Suite à diverses tentatives pour augmenter le gabarit du bâtiment projeté sur la parcelle même ou à cheval sur la parcelle n° 1811, il a été envisagé une extension du périmètre de l'opération à la parcelle n° 881, propriété de Swisscom Immeubles SA, n'abritant que des places de parc à l'air libre et un couvert à voitures.

Très tôt, il est apparu que les nouvelles missions confiées aux services concernés, désormais regroupés en quatre divisions (Protection de l'environnement, Protection de la nature, Exploitation et intervention et Mobilité), exigeaient une redéfinition approfondie du programme des locaux

et des surfaces et, en conséquence, une augmentation des surfaces de plancher nécessaires ainsi qu'une extension de l'opération aux parcelles voisines de la parcelle n° 1500.

Cette étude a permis de définir les principes d'organisation et d'implantation du bâtiment. Le périmètre de l'opération envisagée a été décrit et une image directrice du futur développement du quartier a été établie (voir annexe 2).

Une demande préalable (DP 17560/1) a été déposée auprès de la Police des constructions, le 5 février 2002, dans le but de définir l'implantation, les distances et alignements, ainsi que les gabarits du futur bâtiment. L'autorisation préalable a été délivrée le 24 juillet 2002.

L'étude de faisabilité a également servi de base pour l'estimation du coût de construction, en vue de la demande du présent crédit d'étude, ainsi que pour l'élaboration du cahier des charges de la procédure sélective à deux tours, en vue de l'attribution d'un mandat à un pool de mandataires.

Le pool de mandataires sera composé de bureaux d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, de spécialistes en façades et d'un acousticien. Le premier tour de cette procédure permettra de juger les candidats sur l'organisation, les références et les équipements informatiques.

A l'issue de ce premier tour, 12 à 15 candidats seront retenus pour participer au deuxième tour, lors duquel il sera notamment demandé une étude pour la répartition des locaux, un concept architectural et une offre pour l'ensemble des prestations à réaliser. Les groupes qui auront participé au deuxième tour seront rémunérés. Un budget de 110 000 F est prévu dans le présent projet de loi, pour couvrir les frais de cet appel d'offres.

3. Programme des locaux

Le programme des surfaces actuelles et celles du futur bâtiment est décrit dans les annexes 3 et 4.

Le futur bâtiment pourra accueillir 294 collaborateurs (+ 32 par rapport à la situation de janvier 2002) et totalisera une surface nette de 5 336 m² de places de travail (bureaux et laboratoires), ce qui représente une augmentation de 912 m² net, par rapport aux surfaces occupées actuellement dans les divers sites.

Le programme comporte, en plus, des salles de conférences et de documentation, une cafétéria, un économat et des dépôts de matériel divers,

des locaux d'archives, un centre de reproduction-photocopie, le local technique informatique, des vestiaires et à chaque niveau, les sanitaires.

Un parking de 77 places de stationnement est prévu au 1^{er} sous-sol (places réservées essentiellement à l'usage des voitures des différents services).

4. Terrains

La construction du bâtiment regroupant les services de l'environnement nécessite l'acquisition d'une nouvelle parcelle, car la parcelle n° 1500, propriété de l'Etat, ne suffit pas à loger la future construction. Swisscom, propriétaire de la parcelle voisine, n° 881, a répondu favorablement à la demande d'achat de l'Etat de Genève.

L'acquisition partielle de cette parcelle est en cours.

Le prix d'achat s'élève à 942 000 F et sera financé par un projet de loi ad hoc, qui devrait être présenté d'ici fin 2002/début 2003.

La parcelle, propriété de l'Etat de Genève, est actuellement occupée par deux bâtiments. L'un, de deux niveaux, situé en bordure de la route des Acacias, est occupé par le département de justice, police et sécurité. L'autre bâtiment, situé au dos du précédent, est occupé par l'office des transports et de la circulation et un locataire exploitant une menuiserie ébénisterie.

Le reste de la parcelle est occupé par un parking en surface de 34 places de stationnement.

5. Situation, cadre général

5.1 Bâtiment projeté

Les parcelles concernées sont régies par les règlements qui s'appliquent à la 3^e zone de construction.

Compte tenu des distances aux bâtiments situés de l'autre côté de la route des Acacias, il est possible de réaliser un bâtiment exploitant le maximum du gabarit autorisé, soit de 21 m à la corniche.

En revanche, au front de la rue Subilia, l'alignement et le gabarit sont fortement conditionnés par la distance aux bâtiments qui pourraient être édifiés sur les parcelles voisines.

Les hypothèses formulées pour la définition de l'enveloppe du bâtiment ont été les suivantes :

- Au front de la route des Acacias, l'enveloppe se raccorde à celles des bâtiments mitoyens et, en coupe, aux niveaux des bâtiments 78-80, route des Acacias, afin :
 - d'éviter que la masse du bâtiment projeté ne nuise au bâtiment d'habitation mitoyen (parcelle n° 884) et de diminuer ainsi les potentielles oppositions à l'opération venant de ces voisins,
 - d'exploiter au mieux les possibilités de communication avec les bâtiments 78-82, route des Acacias, permettant, éventuellement, une extension des surfaces de plancher du bâtiment projeté au bâtiment existant.
- Au front de la rue Subilia, le corps principal du bâtiment se développe, perpendiculairement au premier, aussi loin que l'alignement imposé le permet, compte tenu de la présence d'une parcelle constructible de l'autre côté de la rue.
- Du côté du chemin Subilia, transformé en cheminement piétons à travers le « square », un corps de bâtiment bas (rez-de-chaussée) se développe jusqu'à l'alignement imposé par la parcelle n° 884.

Ce volume peut ainsi abriter des laboratoires exigeant des aménagements de volumes et techniques particuliers, sans perturber l'organisation générale du bâtiment principal.

5.2 Image d'ensemble du quartier

Une rencontre a été organisée le 11 juillet 2001 avec les représentants de Swisscom Immeubles SA, ainsi qu'avec la Municipalité de Carouge et le Service des études et plans d'affectation du DAEL.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé qu'une image d'ensemble du quartier futur, soit le périmètre entre la place Subilia - route des Acacias et la rue de la Praille, serait définie afin de vérifier que :

- les intérêts fonciers de Swisscom Immeubles SA sont pris en compte dans l'éventualité d'une cession de terrain;
- l'opération envisagée permet d'amorcer un développement maîtrisé et harmonieux de cette partie du quartier;
- l'opération envisagée permet d'achever l'image du quartier fixée par le plan localisé de quartier (PLQ n°28580A), concernant le périmètre route des Acacias, rue des Noirettes, rue des Epinettes.

La proposition dessinée dans l'annexe 2 s'organise autour des hypothèses ci-dessous :

- prolongement de la disposition des bâtiments du quartier en peigne par rapport à la route des Acacias;
- fermeture de la place située en tête du siège de l'UBS par des bâtiments qui la redéfinissent en l'encadrant;
- création d'un « square » entre les bâtiments situés en bordure de la route des Acacias, les bâtiments d'exploitation de Swisscom, le nouveau bâtiment fermant la place en bordure de la rue des Noirettes, et la future Maison de l'Environnement, ce square permettant le remplacement du chemin Subilia par un parcours piétonnier entre la place Subilia et la rue des Noirettes;
- l'évolution de la rue Subilia en une rue de desserte semi-privée compte tenu de sa terminaison actuelle en impasse;
- redéfinition de l'espace entre le bâtiment de l'ex-Crédit Suisse et la parcelle n° 1584 de la fondation Pro Helvetia.

L'organisation du « square », avec un bâtiment de forme à peu près carrée en son centre, reprend l'organisation existante entre les rues Acacias, Gabelle et Noirettes, avec le bâtiment ARCOOP.

6. Développement durable, concept énergétique

La construction d'un tel ouvrage devra s'inscrire dans une conception de développement durable. Cela implique que l'étude devra permettre de définir le concept d'un bâtiment durable, dont l'architecture, la flexibilité et l'infrastructure exigent peu de ressources et imposent une charge minimale à l'environnement.

7. Délais

Les travaux devraient débuter en automne 2004 et s'achever à l'automne 2006.

8. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction du bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement est basé sur une estimation de coût probable des travaux, à 41 000 000 F, non compris la TVA, les équipements mobiles, les divers imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente:

– Frais d'étude pour la construction du bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement	2 200 000 F
– TVA (7,6%) (arrondi à)	<u>167 000 F</u>
– Total crédit d'étude, y compris la TVA	2 367 000 F

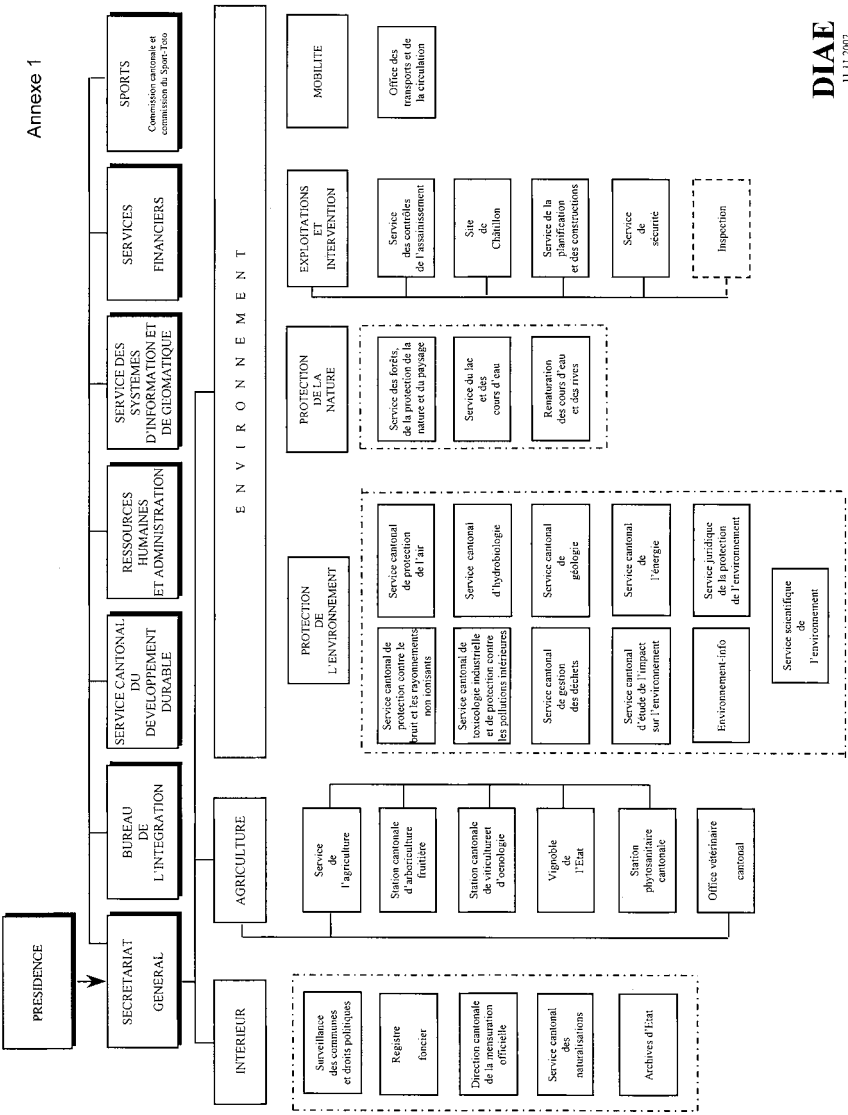
9. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'études qui permettra d'élaborer un projet de construction du bâtiment pour le regroupement des services du DIAE.

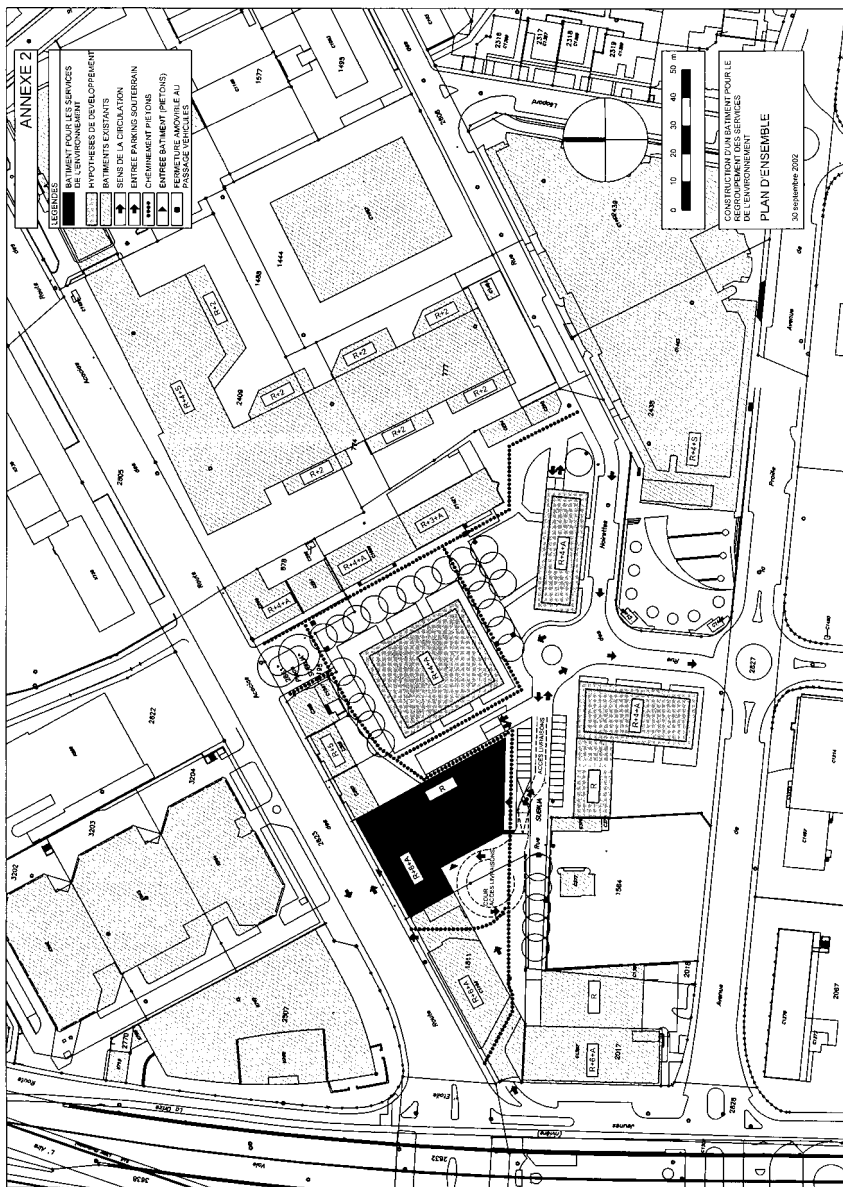
Annexes :

- 1. Organigramme du DIAE;*
- 2. Plan d'ensemble;*
- 3. Surfaces des postes de travail, situation actuelle;*
- 4. Surfaces des postes de travail, situation future;*
- 5. Plan des sous-sols, rez-de-chaussée et étage type;*
- 6. Plans de l'attique et coupe transversale;*
- 7. Récapitulatif de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière;*
- 8. Evaluation des charges financières moyennes;*
- 9. Préavis technique de la direction générale des finances.*

Annexe 1



Annexe 2



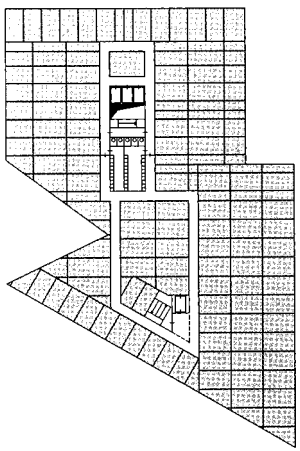
RELOGEMENT DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT - SURFACE NETTES DES POSTES DE TRAVAIL - REPARTITION PAR SITES

SITUATION ACTUELLE	Nombre de collaborateurs	Surface des postes de travail	Localisation
Service cantonal de la gestion durable	6	109.8 m2	av. Blanc 51
Direction des exploitations et de l'intervention	4	100.6 m2	av. Blanc 53
Service sécurité	4	76.1 m2	av. Blanc 53
Service financier	3	47.3 m2	av. Blanc 53
Service planification et constructions	6	97.3 m2	av. Blanc 53
Intervention et Inspection	2	50.4 m2	av. Blanc 53
Renaturation des cours d'eau et des rives	5	135.8 m2	rue David-Dufour 1
Service du lac et des cours d'eau	23	292.8 m2	rue David-Dufour 1
Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage	22	310.3 m2	rue Henry-Fazy 2
Service cantonal de l'énergie	22	215.3 m2	rue du Puits-St-Pierre 4
Environnement-Info	10	111.0 m2	ch. de la Gravière
Service cantonal de gestion des déchets	12	146.0 m2	ch. de la Gravière
Service cantonal de géologie	12	245.0 m2	Quai du Rhône 12
Service juridique de l'environnement	2	27.5 m2	ch. de la Gravière
Service cantonal de protection de l'air			
Service cantonal d'étude d'impact sur l'environnement			
Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures			
Service scientifique de l'environnement	73	515.5 m2	av. Sainte-Clothilde 23
Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non-ionisants			
Service cantonal d'hydrobiologie			
Laboratoires		643.5 m2	
Office des transports et de la circulation	56	1'300.0 m2	rue du Stand 20
Total surface des postes de travail	262	3'780.7 m2	
Total surface des postes de travail (Laboratoires)		643.5 m2	
Total général des surfaces nettes		4'424.2 m2	

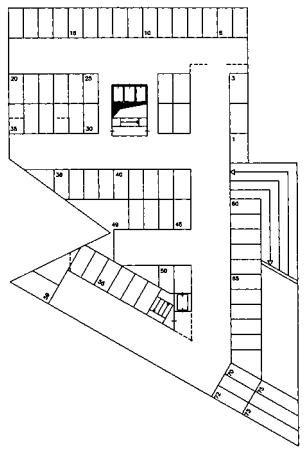
RELOIEMENT DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT - SURFACE NETTES DES POSTES DE TRAVAIL - PROJET RTE DES ACACIAS

SITUATION FUTURE	Nombre estimé de collaborateurs	Surface des postes de travail	Variation p/r à la surface actuelle
Service cantonal de la gestion durable	8	146.4 m2	36.6 m2
Direction des exploitations et de l'intervention	5	100.0 m2	-0.6 m2
Service sécurité	4	90.0 m2	13.9 m2
Service financier	3	50.0 m2	2.7 m2
Service planification et constructions	8	105.0 m2	7.7 m2
Intervention et Inspection	8	50.0 m2	-0.4 m2
Renaturation des cours d'eau et des rives	7	110.0 m2	-25.8 m2
Service du lac et des cours d'eau	24	340.0 m2	47.2 m2
Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage	24	375.0 m2	64.7 m2
Service cantonal de l'énergie	22	310.0 m2	94.7 m2
Environnement-info	12	160.0 m2	49.0 m2
Service cantonal de gestion des déchets	12	190.0 m2	44.0 m2
Service cantonal de géologie	13	200.0 m2	-45.0 m2
Service juridique de l'environnement	3	45.0 m2	17.5 m2
Service cantonal de protection de l'air			
Service cantonal d'étude d'impact sur l'environnement			
Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures			
Service scientifique de l'environnement	76	1'040.0 m2	524.5 m2
Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non-ionisants			
Service cantonal d'hydrobiologie			
Laboratoires		1'120.0 m2	476.5 m2
Office des transports et de la circulation	65	905.0 m2	-395.0 m2
Total surface des postes de travail	294	4'216.4 m2	435.7 m2
Total surface des postes de travail (Laboratoires)		1'120.0 m2	476.5 m2
Total général des surfaces nettes		5'336.4 m2	912.2 m2

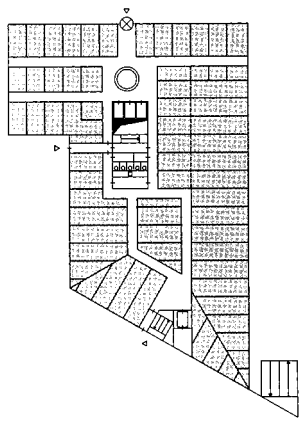
2e SOUS-SOL
(LOCAUX TECHNIQUES + DEPOTS)



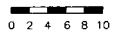
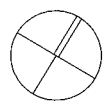
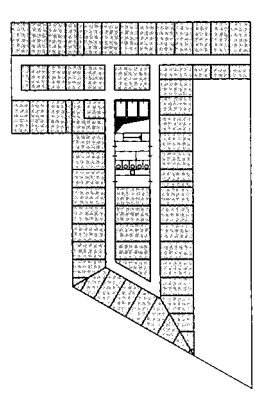
1er SOUS-SOL
(PARKING)



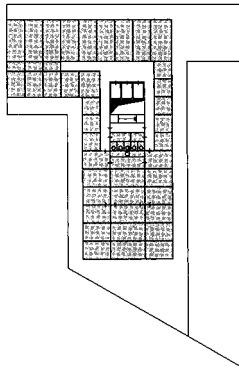
REZ-DE-CHAUSSEE



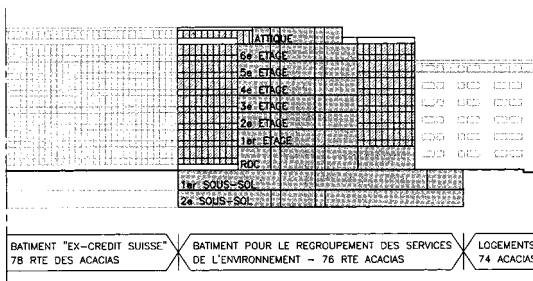
ETAGE TYPE



ATTIQUE



COUPE TRANSVERSALE



0 2 4 6 8 10

30 septembre 2002

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement

I. Revenus annuels moyens

Revenus propres	0
(augmentation ou création de nouveaux revenus)	
Economies prévues	0
(réduction ou suppression de charges existantes)	
TOTAL des revenus	0

II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes	97'639
(report tableau)	
Charges en personnel	0
(postes supplémentaires)	
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	0
(meubler, matériel, locaux, énergie, etc.)	
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	0
(conciergerie, entretien, énergie, etc.)	
Autres charges	0
(préciser la nature : _____)	
Octroi de subvention ou de prestations	0
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	
TOTAL des charges	97'639

III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture	
Insuffisance de couverture	97'639

IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage	0.00%
-------------	-------

V. Remarques

ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement

Catégories d'investissement	y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y										TOTAL				
	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives		relatives			
Etude non suivie de réalisation	1	4	5	8	10	20	30	50							
	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%							

Durée d'utilisation moyenne															
Taux d'amortissement sur le crédit															

I. Dépense nouvelle d'investissement

Crédit brut proposé	2'367'000	2'367'000
- recettes d'investissement	0	0
Crédit net proposé	2'367'000	2'367'000

II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47'340
Intérêts passifs moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'299
Total des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97'639

III. Remarques

Annexe 9



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

Grand travaux n° 54.03.00.508.02

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement.

2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

Revenus propres	
Economies prévues	
Total revenus	_____
	-
Charges financières annuelles moyennes	97'639
Charges en personnel	
Dépenses générales	
Octroi de subvention ou prestations	
Total charges	_____
	97'639

3. Financement

Aucune subvention fédérale n'est prévue.

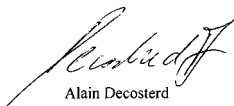
Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003.


Ce projet de loi entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2003.

4. Remarques

Il est mentionné, dans l'exposé des motifs, que la construction du bâtiment regroupant les services de l'environnement nécessite l'acquisition d'une nouvelle parcelle, dont le prix d'achat est indiqué à 942 000 F. Un projet de loi ad hoc finançant cette acquisition devrait être présenté d'ici fin 2002, au terme de la négociation avec le vendeur qui est encore en cours. Dans ce cadre, les différents projets de loi (étude, construction et acquisition de terrain) formeront un ensemble cohérent.

Ce crédit d'étude est prévu dès 2003. Or, dans le plan des grands travaux établi pour le projet de budget 2003 figurent respectivement un montant de 0.8 mios de francs au budget 2002 et un montant de 0.3 mios en tant que prévision de dépense en 2002. Il s'agira, pour le département concerné, de modifier le plan des grands travaux 2003 en conséquence.


Alain Decosterd


Eve Vaissade

Genève, le 12 novembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 5 novembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 15 novembre 2002

Signature du responsable financier :

